



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

SUBVENTION A VERSER AU CCAS DE LA VILLE D'HENNEBONT

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Fabrice LEBRETON.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.036

SUBVENTION A VERSER AU CCAS DE LA VILLE D'HENNEBONT

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

La ville a opté par délibération en date du 25 avril 2024, de verser la prime pouvoir d'achat aux agents ainsi que l'IFSE aux contractuels en date du 27 juin 2024.

Dans un souci de parité, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté les mêmes mesures pour l'ensemble des agents du CCAS. Cependant, les budgets du CCAS étant contraints, la ville peut apporter une aide financière.

C'est pourquoi, au vu des calculs, la prime de pouvoir d'achat serait répartie comme suit :

EHPAD	15 327 €
CCAS	3 523 €
SAD	7 150 €
TOTAL	26 000 €

L'IFSE pour les contractuels est évaluée à 20 000 €.

L'aide totale est donc de 46 000 €.

Ces primes seront versées selon les conditions réglementaires et les principes adoptés par le Conseil Municipal.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
- Vu** la délibération de la Ville d'Hennebont en date du 25 avril 2024 et du 27 juin 2024,
- Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
- Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,
- Vu** l'avis Comité Social Territorial en date du 16 avril 2024,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **DÉCIDE** d'accorder une subvention au CCAS d'Hennebont pour un montant de 46 000€ pour 2024,
- ➔ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 657363.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ